

Image not found or type unknown



Congé payer des etranges

Par **rigaa abderrazak**, le **14/06/2009** à **20:49**

Bonjour,rnj'ai eu mon congé annuel de3semaine et je veux savoir s'est si possible mais 5semaine annuel selon la legislation de droit français merci .

Par **anais16**, le **15/06/2009** à **20:04**

Bonjour,rnrnje ne suis pas spécialiste du droit du travail et peut-être qu'il existe certains domaines, certains métiers pour lesquels des exceptions existent.rnrnCe que je peux vous dire, c'est que cela relève d'une application stricte du droit du travail et n'a aucun rapport avec le statut d'étranger.rnLes travailleurs étrangers ont les mêmes droits que les autres.